

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DEVE 23 Subvention (300.000 euros) de l'ADEME, suite à la sélection de Paris à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Feuille de route pour la Qualité de l'Air en Ile de France ».

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris, suite à la sélection de Paris à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Feuille de route pour la Qualité de l'Air en Ile de France », sollicite l'autorisation de percevoir une subvention d'un montant maximum de 300 000 euros de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de signer avec cette dernière la Convention de financement et tous les documents relatifs à cette Convention ;

Sur le rapport présenté par Madame Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à percevoir une subvention d'un montant maximum de 300 000 euros de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à signer avec cette dernière la Convention de financement et tous les documents relatifs à cette Convention.

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront prévues dans le budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO